

criminologie-droit penal

Par **juliette**, le **12/08/2008** à **10:30**

Bonjour

J'aurais aimé savoir l'utilité de la criminologie par rapport au droit pénal et à la procédure pénale.

Est ce que le fait d'avoir fait de la criminologie apporte un plus lorsqu'il s'agit de traiter d'un sujet de droit pénal ?

Par **Katharina**, le **12/08/2008** à **13:29**

Coucou,

Je ne sais pas si ça peut t'aider j'ai trouvé ce lien, un doyen en parle :

[url=http://www.espace-sciences.org/science/10065-sciences-ouest/20117-Annee-2004/20071-215/20074-dossier-du-mois-la-criminologie/20092-la-criminologie-une-discipline/index.html:shy1bpkt]http://www.espace-sciences.org[...]criminologie[/url:shy1bpkt]

Et un livre en ligne aussi :

[url=http://books.google.fr/books?id=gZN6cpnH8KYC&pg=PA3&lpg=PA3&dq=int%C3%A9r%C3%AAt+lpkoNOIs&hl=fr&sa=X&oi=book_result&resnum=4&ct=result#PPP1,M1:shy1bpkt]http://books.google.fr[...]

J'ai l'impression que la consultation du livre est gratuite sur le net.[/url][/url]

Par **edmond**, le **12/08/2008** à **15:25**

Bonjour,

La criminologie est de plus en plus présente dans le déroulement de l'enquête judiciaire.

La police technique et scientifique (PTS) basée à Ecully (69) apporte une aide précieuse aux enquêteurs.

La police française (comme la gendarmerie je pense) s'intéresse de plus en plus au système anglo-saxon : "le profiler". Les croisements de fichiers informatisés (FAED/FNAEG etc ...) sont enfin couplés avec les fichiers informatisés de certains voisins européens. C'est une bonne chose.

Il ne faut pas en avoir peur. Toutes les précautions ont été prises pour éviter tout débordement. Mais voilà un bel outil de travail et très utile aux criminologues qui interviennent dans les enquêtes.

Par **juliette**, le **14/08/2008** à **15:47**

Merci pour vos réponses.

J'ai réussi à ouvrir le deuxième lien et effectivement on peut lire le livre en ligne. le livre est surtout consacré à l'histoire de la criminologie

Par contre je n'ai pas réussi à ouvrir le premier

Par **Katharina**, le **14/08/2008** à **20:37**

:shock:

C'est étrange, je viens de cliquer dessus il marche chez moi Image not found or type unknown

Je vais te faire un copier coller si tu veux :

La criminologie :
une discipline peu valorisée en droit

"La criminologie est l'étude du crime, du criminel et de la criminalité dans une perspective de réduction de cette dernière."

(Georges Fournier, professeur de sciences criminelles à la Faculté de Droit et de Sciences politiques de l'Université de Rennes 1, doyen honoraire)

Bien qu'intimement liées, les relations entre droit et criminologie ne vont pas de soi, c'est ce que nous explique Georges Fournier, doyen honoraire de la Faculté de Droit de l'Université de Rennes 1 qui replante pour nous quelques repères historiques.

La création récente de l'Institut de criminologie de Rennes, évoquée au début de ce dossier, témoigne de l'officialisation récente des apports que peuvent avoir les sciences humaines et sociales en criminologie. Mais qu'en est-il des rapports entre droit et criminologie ? On pourrait penser spontanément que ces deux mondes se côtoient quotidiennement, mais la réalité est toute autre... "La discipline "criminologie" est en général accueillie avec beaucoup de réserves dans les facultés de droit", explique le professeur Georges Fournier, doyen honoraire de celle de Rennes. Autre précision très significative : il n'existe pas en France de

statut officiel de criminologue. Des particularités franco-françaises, qui, comme l'explique Georges Fournier, se sont forgées au fil du temps et imprègnent encore très fortement notre monde contemporain.

"Aujourd'hui encore, on a trop tendance à se référer aux débuts de la criminologie, c'est-à-dire à ses balbutiements, explique-t-il. Les travaux de Lombroso(1), à la fin du XIXe siècle, qui classait les criminels selon des paramètres anthropologiques ont en effet marqué les esprits", connotant la criminologie à quelque chose de fausement objectif et de peu sérieux. Ces travaux ont pourtant été très vite enrichis par des personnages comme Ferri et de Tarde(2), qui introduisirent des données psychiques et psychologiques dans l'établissement des portraits de criminels. Mais ces criminologues ne tardèrent pas à entrer en conflit avec le droit pénal au début du XXe siècle : les premiers voulant tenir compte de l'individu ; le deuxième privilégiant la sanction dans le but unique et ultime de protéger la société. L'idée avait même été émise par certains criminologues que la criminologie pourrait complètement remplacer le droit pénal. "Ce fut un conflit très dur en France et ce jusqu'à la fin de la seconde Guerre Mondiale, poursuit Georges Fournier. Les premiers rapprochements ont eu lieu dans les années 60, avec, notamment, le traité de Bouzat (ancien professeur et doyen de la faculté de droit de Rennes) et Pinatel, qui associait droit pénal et criminologie ; on doit ensuite à Marc Ancel d'avoir rapproché humanisme et criminologie. Avec "l'école défense sociale nouvelle", ce dernier prônait le fait que la peine doit prendre en compte l'aspect moral des comportements infractionnels". Mais au final, il apparaît que cette réconciliation ne fut que partielle, ne laissant comme véritable trace que la mise en place de l'examen de personnalité (dans le code de procédure pénal de 1958) d'une personne amenée à être jugée, puis certaines mesures alternatives à la gestion pénale des infractions (par exemple la médiation) et à l'emprisonnement (par exemple, le travail d'intérêt général).

Aujourd'hui, plus que jamais, le droit pénal est l'arme absolue. Devant la montée de la violence, l'accent a été mis sur la répression et semble s'éloigner du traitement des causes de cette violence. Le monde de la justice continue de gérer la délinquance dans l'urgence et considère la criminologie comme une discipline abstraite et éloignée de la réalité, "alors qu'elle a au contraire une fonction forte pour faire évoluer le droit pénal, fait observer Georges Fournier. La criminologie a ceci de paradoxal qu'elle est une discipline subordonnée (composée de multiples autres disciplines) mais motrice ! Il ne faut pas en avoir une perception trop étroite sinon elle perd de son sens".

Ce passionné et "convaincu né" (il a lui-même suivi en parallèle des études de psychologie et de droit) milite depuis toujours pour faire reconnaître la nécessité de former à la criminologie tous ceux qui sont amenés à s'exprimer sur le comportement de délinquance, et enseigne par ailleurs le droit pénal aux psychologues. Il collabore avec Loïck Villerbu, directeur de l'institut de criminologie et de sciences humaines de Rennes depuis longtemps et a immédiatement adhéré au concept : "L'Institut doit nous permettre de contourner l'inertie actuelle et nous donner les moyens d'une véritable recherche transversale et productrice de résultats".

Par **juliette**, le **15/08/2008 à 10:38**

Merci kath

Ca a l'air intéressant cette matière le problème c'est qu'il y a pleins de matières

intéressantes mais qu'on ne peut pas toutes les faire.

(pensées d'une étudiante qui se prend la tête pour choisir ses options et qui au bout de 2 semaines de réflexion ne s'est toujours pas décidée.)

Par **Katharina**, le **16/08/2008** à **14:48**

Mais si ton emploi du temps te le permet tu peux surement en prendre plusieurs, je l'ai fais l'an passé, si tu prends une option en plus tu as normalement une note d'exam à petit coeff en plus, ce qui n'est pas mal pour la moyenne en plus.

Par contre je suis désolée d'avoir déformé le post avec mes messages, je sais pas trop

comment les réduire 

Par **juliette**, le **16/08/2008** à **15:50**

Dans ma fac je ne sais pas si on peut prendre une matière en plus, d'ailleurs ce n'est écrit nul part dans le règlement donc je crois pas que ce soit possible.

Même si c'est possible je pense que je ne le ferai pas car j'ai déjà + de 30 heures de cours par semaine et 4 TD à préparer donc je pense que je n'aurai vraiment pas beaucoup de temps.

Par **Katharina**, le **16/08/2008** à **16:12**

Moi non plus ce n'était pas écrit dans le règlement, j'ai demandé à un prof qui a accepté tout simplement. C'est sûr que 4 TD c'est énorme, au moins si tu prends compta tu n'auras pas vraiment de travail à fournir en dehors des cours.

Par **juliette**, le **17/08/2008** à **10:58**

Compta c'est une matière qu'on ne peut prendre que en cours magistral et pas en TD

Mais je pense que en prenant compta j'aurais quand même du boulot, car je devrais refaire chez moi tous les exos pour vérifier que j'ai bien compris.

Au fait est ce qu'on peut bien s'en sortir en compta si on n'est pas très bon en math et si on a pas fait de math depuis 2 ans ?

Par **Katharina**, le **17/08/2008** à **15:10**

On parle de cour magistral en compta mais en fait tu ne fais que des exercices en direct, il n'y a pas vraiment de théorie, le prof va te donner des tonnes de poly avec des exos à faire et va les corriger en cours, si tu arrives à les faire bien en cours tu n'auras pas besoin de tout

refaire chez toi Image not found or type unknown

Il n'y a aucun problème concernant les maths, pour ma part j'ai fais un bac littéraire et je n'avais donc plus fait de maths depuis un an.
La compta c'est vraiment différent.

Par **Camille**, le **18/08/2008** à **08:55**

Bonjour,
En compta, à part les quatre opérations arithmétiques, pas grand-chose d'autre à savoir. Et à l'heure actuelle, pas de compta sans logiciel qui fait les calculs à votre place.
Donc, mieux vaut avoir un tableur genre Excel sous le coude et savoir le maîtriser.

Par **Katharina**, le **18/08/2008** à **11:06**

Dans ma fac, pendant deux ans on ne s'est jamais servi d'excell, on a appris à faire tous les calculs et les tableaux à la main, pour les cours d'excell c'est l'option informatique qu'il faut choisir si la fac permet de passer les brevets d'informatique (word - excell - powerpoint).

Même si c'est sûr qu'en travaillant plus tard on laissera de côté la méthode manuelle Image not found or type unknown
En même temps avec les bugs informatique , j'aurai peur de juste me fier à mon ordinateur pour tenir une réelle comptabilité.

Par **juliette**, le **18/08/2008** à **13:23**

Nous normalement on aura pas non plus accès à l'informatique.

Par contre pour les 4 opérations arithmétiques, on a le droit à la calcul ?

Par **Katharina**, le **18/08/2008** à **16:09**

Oui bien sûr elle est autorisée à l'examen, tout comme le plan comptable

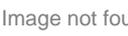
:wink:

Image not found or type unknown

Par **doui**, le **18/08/2008** à **22:43**

[quote="Katharina":xqbkbro0]

Par contre je suis désolé d'avoir déformé le post avec mes messages, je sais pas trop

comment les réduire  [quote:xqbkbro0]

Salut,

effectivement c'est très pénible d'être obligé de faire défiler la page horizontalement. En fait ce sont les liens que tu as posté qui sont trop longs (ca peut arriver avec une image également) ...

il faut utiliser une balise spéciale et non pas faire un copier/coller brut du lien:

[url=*adresse]nom que tu veux donner au lien[/url]

(sans les *)

;)

si tu veux un exemple regarde l'édit que j'ai fais de ton post 

Malheureusement en utilisant cette balise, tu perds "l'aspect lien" (matérialisé par une couleur rouge et un soulignement), à noter que c'est le seul forum que je connaisse dont cette manip fasse perdre l'aspect lien. Je connais même un forum où les liens sont automatiquement réduits pour éviter justement le scroll horizontal.

A voir avec un admin ...

Par **Katharina**, le **19/08/2008** à **11:23**

Merci d'avoir réglé le problème, par contre quand je fais éditer je ne vois pas le code c'est

étrange 